

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition en ligne déposée le 19 septembre 2019 à l'Assemblée nationale, par la députée d'Argenteuil, concernant l'interdiction d'objet de plastique à usage unique. Il est demandé au gouvernement du Québec de d'interdire l'utilisation d'objet fabriquée de plastique à usage unique ainsi que ceux fabriqués en styromousse, ainsi que l'imposition d'une consigne sur les bouteilles en plastique.

Nous sommes d'avis que nous devons être plus responsables dans notre consommation de plastique. Ainsi, notre gouvernement, dans le cadre du discours sur le Budget 2019-2020, a annoncé un investissement de 100M\$ sur 5 ans pour améliorer la gestion des matières résiduelles au Québec. Des sommes de 20M\$ sont prévues afin de lutter contre la pollution par les plastiques.

Nous désirons responsabiliser davantage les producteurs de plastiques pour les encourager à adopter des comportements plus respectueux de l'environnement ou en diminuant le recours aux produits à usage unique. Nous prévoyons annoncer nos orientations au courant des prochains mois.

Veuillez agréer, Cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



BENOIT CHARETTE